



## PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Service Eau et Risques

Affaire suivie par : Bernard Mathon

bernard.mathon@pas-de-calais.gouv.fr

☎ 03 21 50 30 10

ARRAS, le 09 NOV. 2015

Monsieur le Président,

Vous m'avez rendue destinataire du courrier que vous avez adressé à Madame la Ministre de l'Ecologie le 2 novembre dernier au sujet de la protection de la baie d'Authie.

Le sujet de la protection contre la submersion marine suite à la rupture du cordon dunaire au droit du bois de sapins nécessite d'être traité d'une manière globale. A ce sujet, les études portées à ma connaissance montrent que le réensablement en baie d'Authie ne saurait répondre seul à la protection des enjeux du territoire. Dès 2010, mes services avaient alerté en ce sens les élus concernés et avaient préconisé que cette action de court terme soit complétée d'une action de plus long terme comprenant notamment l'édification d'une digue rétro-littorale sur le territoire de la commune de Groffliers, dont les caractéristiques permettraient de résister à l'événement de référence. Depuis cette période, le message des services de l'Etat est constant.

J'appelle également votre attention sur les suites des événements d'inondations catastrophiques de 2010 et 2011 (Xynthia, inondations du Midi de la France, de l'Allemagne et de l'Europe centrale) qui ont conduit le ministère de l'écologie à élaborer un nouveau cahier des charges pour la mise en place des programmes d'actions pour la lutte contre les inondations (PAPI). Le PAPI Bresle – Somme – Authie (PAPI BSA), en cours de labellisation nationale, afin de pouvoir accéder à un financement par le Fonds Barnier, a été élaboré selon ce nouveau cahier des charges, qui précise que les cordons dunaires doivent être considérés comme des ouvrages de gestion du trait de côte et non comme des ouvrages de protection du territoire, qui nécessitent une plus grande stabilité dans le temps. En conséquence l'Etat a choisi de porter son effort financier à hauteur de 40 % du montant global des travaux sur des systèmes d'endiguement pérennes tels que la digue rétro-littorale évoquée précédemment.

Pour autant, je vous confirme que l'Etat poursuivra son accompagnement technique et administratif de la CCOS sur la gestion du cordon dunaire, ainsi que sur d'autres dispositifs qui pourraient être mobilisés pour le financement du réensablement.

A l'issue d'une réunion de coordination, tenue sous la présidence de M. Régis ELBEZ, Sous-Préfet de MONTREUIL-sur-MER, ce 4 novembre 2015, en Sous-Préfecture de MONTREUIL-sur-MER, avec l'ensemble des acteurs concernés (DREAL, DDTM, CCOS et Syndicat Mixte de la Baie de Somme), les points suivants ont été arrêtés pour la présentation du dossier PAPI en Commission Mixte Inondations (C.M.I.) qui a lieu ce jeudi 5 novembre, à savoir :

1ère mesure : la réalisation de la digue rétro-littorale qui fixera le trait de côte, élément clé de voûte d'un dispositif d'ouvrage pérenne (début des travaux en 2020) ;

.../...

Monsieur Daniel MOITEL

Association de défense contre la mer en baie d'Authie

87 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny

62600 BERCK

2ème mesure : mise en œuvre des mesures conservatoires permettant un comblement conséquent de l'érosion – comblement ponctuel jusqu'à la réalisation de l'ouvrage prévu dans 5 ans – coût évalué à 1 million d'euros sur lequel le financement PAPI sera sollicité ;

3ème mesure : le réensablement massif pour lequel une fiche action sera jointe et un financement recherché (FEDER,...).

D'autre part, je vous confirme avoir créé les conditions nécessaires pour que M. le Président de la Communauté de Communes Opale Sud puisse également intervenir au cours de la Commission Mixte Inondations afin d'insister d'une part sur les mesures conservatoires et d'autre part, sur les actions complémentaires à conduire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

  
Fabienne BUCCIO

Copie DREAL Nord Pas-de-Calais  
DREAL Picardie

*Sous-Préfet de Hautecoraille*